

Maire,

SÉANCE DU 13 juin 2007

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 13 juin 2007, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur **Pierre BOISSET**, Maire.

Étaient présents : Mmes COQUARD. DESCIEUX MIRESSI. PARETI. PORCHERET

Mrs de la GRANGE. JEANNE. ODOUL. TARDY.

Excusés : Mrs GROISON. MAGNIEN. SIRI.

Madame Claudette COQUARD a été élue secrétaire de séance.

Lecture du procès verbal de la dernière séance est donnée, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du Jour.

O.N.F. DOMAINE FORESTIER

A l'occasion de la révision de son aménagement foncier, le Conseil Municipal demande l'application du régime forestier dans les conditions initiales, aux parcelles cadastrales suivantes :

Section	surface	lieudit
A 59	1,2747 ha	Bas de l'Essart
A 60	0,5010 ha	Bas de l'Essart
A 68 (partie de)	1,0329 ha	Montagne de la Combe Grisard
A 74	0,1290 ha	Montagne de la Combe Grisard
A 84	11,3240 ha	Rue de Vergy
A 219	9,4201 ha	Rue de Vergy
A 224	3,3065 ha	Rue de Vergy
A 253	10,8290 ha	Montagne de la Combe Grisard
B 233	1,5307 ha	Le Grand Pré
Total =	39, 3479 hectares	

Le Conseil Municipal tient à souligner son souhait de maintenir des conditions d'exploitations optimales malgré la réorganisation structurelle de l'O.N.F.

FESTIVITES DU 14 JUILLET 2007

Les habitants de Chambolle Musigny assisteront au feu d'artifice. Le prix du repas pour les extérieurs au village est fixé à 10 €. Les animations proposées par les pompiers sont conservées. Des tables rectangulaires et des pieds seront commandés pour accueillir confortablement tous les participants. Rendez-vous à 8 h. pour la mise en place.

TRAVAUX SIVU DU LOCAL DU C.P.I.

L'accord de subvention est délivré par le SDIS 21 pour l'aménagement du local du centre de première intervention de Morey /Chambolle Musigny est signifié. L'appel d'offre sera lancé dès que le dossier de consultation sera prêt à être remis aux entreprises.

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide de la location de l'appartement communal situé au 1, Grande Rue, rez de chaussée, à M. DUPLUS Jean Pierre, à compter du 1^{er} juin 2007, au prix de 330 € mensuels, révisable le 1^{er} janvier de chaque année, et autorise le maire à signer le contrat de location.

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 1

Le Conseil Municipal vote la décision modificative de crédits N°1 suivante :

<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de fonctionnement	
Article 675-042 = 3,05 €	
Section d'Investissement	
Article 2158 = 1 000,00 €	Article 2111-040 = 3,05 €
Article 2313-116 = 10 000,00 €	
Article 238-105 = 28 000,00 €	
Article 2041 = - 39 000,00 €	
Total 3,05 €	Total 3,05 €

TRAVAUX EGLISE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal a inscrit au budget primitif de 2007 les travaux de restauration du toit de l'église et de ravalement des murs. Un avant projet sommaire a été préparé par Mr. BOUCHEZ Louis Gabriel, architecte DPLG, en collaboration avec le service Départemental de l'architecture et du patrimoine de Côte d'Or, bien que l'édifice ne soit pas classé.

Trois tranches de travaux ont été programmées et le chœur, dont l'état de dégradation porte atteinte à la sécurité des usagers, fera l'objet d'une première tranche.

Une demande de subvention au titre de la DGE a été présentée au début de l'année 2007 et a reçu un avis défavorable, le dossier pouvant toutefois être éligible pour la programmation de 2008.

2008. Le Conseil Municipal,

- sollicite une aide auprès du Conseil Général de Côte d'Or ainsi qu'auprès du conseil Régional de Bourgogne, dans le cadre de l'entretien du patrimoine rural non protégé.

- vote le plan de financement inscrit au budget primitif de 2007, pour la réalisation de l'opération dès l'attribution des subventions demandées :

Coût des travaux hors taxes	80 300,00 €
Coût des travaux TTC	96 421,90 €
Aide du Conseil Général de Côte d'Or (35%)	28 105,00 €
Aide du Conseil Régional de Bourgogne (35%)	28 105,00 €
Autofinancement commune	40 211,90 €

Les travaux commenceront au plus tard à la fin du 3^{ème} trimestre 2007, compte tenu de l'aspect sécuritaire qu'ils revêtent.

TRAVAUX VOIRIE RUE BASSE ET SAINT ROCH

Le Conseil Municipal décide de la réalisation des travaux de réfection de la rue Basse et de la rue Saint Roch.

- 1) Concernant la rue Basse : les travaux consistent en la réfection de la chaussée en enrobés depuis la route des Grands Crus jusqu'à la Place de l'église, soit une surface de 2 200 m², en la création d'un trottoir avec bordures le long du mur qui surplombe les vignes et la récupération des eaux de chaussée.

Coût estimé des travaux : 62 353,60 € h.t.

- 2) Concernant la Rue Saint Roch : Les travaux consistent en la réfection de la chaussée en enrobés sur 520 m² à partir du carrefour de la Grande Rue et la pose d'un caniveau.

Coût estimé des travaux : 15 846,00 € h.t.

La communauté de communes de Gevrey Chambertin prendra en charge la réalisation de puits absorbants pour la récupération des eaux de ruissellement de la chaussée dans ces deux portions de rues.

Le Conseil Municipal vote le plan de financement de l'opération comme suivant:

- Coût total hors taxes des travaux :	78 199,60 €
- Coût TTC	93 526,72 €
- Subvention Conseil Général attendue	21 800,00 €
- Autofinancement	71 726,72 €

Le Conseil Municipal désigne la Direction départementale de l'équipement, A.T.A de Dijon comme maître d'oeuvre , choisit la procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché de travaux de voirie et autorise le maire à signer les marchés.

QUESTIONS DIVERSES

- ↪ le fonds de concours sollicité par la communauté de communes de Gevrey Chambertin est finalement annulé.
- ↪ la communauté de communes de Gevrey Chambertin prendra en charge le cout des travaux relatif au pluvial dans la rue Basse.
- ↪ miroir grande rue sera posé sur le mur du Domaine Dujac.
- ↪ concours des maisons fleuries de Morey Saint Denis, le 17 juillet 2007 à 18 h.
- ↪ prévision de voyage des membres du conseil : la date arrêtée est le 29/30 septembre 2007.

Prochain Conseil Municipal, le 17 juillet 2007, à 19 heures.

Séance levée à 21 heures 05.

Affiché le 28/06/2007.